



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## CAFIPEMF SESSION 2021

### NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

### ÉPREUVES D'ADMISSION UNIQUEMENT

Cette note concerne uniquement les candidats aux épreuves d'admission du CAFIPEMF.

## PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription se déroulera [du vendredi 09 octobre au vendredi 13 novembre 2020](#).

Le dossier d'inscription sera téléchargeable sur le site de l'académie Nancy-Metz.

**Tout dossier déposé en dehors de la période d'inscription ne sera pas accepté.**

## DÉROULEMENT DES DEUX ÉPREUVES D'ADMISSION

En vertu de l'extrait de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur publié au Journal officiel du 22 juillet 2015 :

« *L'admission comporte deux épreuves :*

*1° une épreuve de pratique professionnelle [...];*

*2° la soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant en un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation [...]. »*

En vertu de l'extrait de la circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 publié au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 :

« ***b- Mémoire professionnel***

*Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.*

**Le mémoire professionnel**, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

### **La soutenance**

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.»

La page de garde du dossier est téléchargeable à l'une des adresses Internet suivantes :

<http://ac-nancy-metz.fr> : Concours, Personnels Enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré /Personnel des 1<sup>er</sup> degré et second degré – certifications / CAFIPEMF

La page de garde sera envoyée à tous les candidats à l'issue de la période d'inscription.

Celle-ci devra **être obligatoirement utilisée** et **dactylographiée**.

Le mémoire devra former un seul document constitué de la page de garde et du mémoire proprement dit.

Il devra être **envoyé uniquement en version numérique, au format pdf**, à l'adresse suivante :

**[certifications@ac-nancy-metz.fr](mailto:certifications@ac-nancy-metz.fr)**

**au plus tard le MERCREDI 10 MARS 2021.**

**Tout mémoire déposé au-delà de cette date sera refusé.**

**Vous veillerez à nommer votre dossier de la manière suivante : CAFIPEMF-«Nom – Prénom - Département » (ex : CAFIPEMF-Dupont-Anne 54).**

Le jour de l'épreuve, vous pouvez apporter votre mémoire et vos notes personnelles.

Vous êtes autorisé à l'exclusion de tout autre matériel, à vous munir d'un micro-ordinateur vous permettant la lecture des données présentées sur le support numérique : CD, DVD, clé USB.

Vous veillerez à apporter une rallonge électrique car seul l'accès à un branchement usuel est fourni.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté vous incombe. Le temps d'installation est compris dans le temps de votre prestation.